



## L'activité des seniors passe par une baisse du coût du travail Activité des seniors et croissance sont liées

Le taux d'activité des seniors est une variable stratégique de la réforme des retraites. En effet, relever l'âge légal de départ à la retraite implique de retarder l'âge réel de départ. Or aujourd'hui, 39% seulement de seniors travaillent quand la moyenne de l'Union européenne est de 44,7 %.

Une nouvelle proposition vise à réduire les charges patronales et salariales pour toute embauche d'un senior qui peut faire valoir son droit à la retraite mais souhaite continuer à travailler. Une mesure incitative pour des actifs dont le salaire brut chargé est un obstacle à l'embauche : en moyenne, un senior coûte près de 60% de plus qu'un salarié en début de carrière pour le même poste de travail.

Le Cerf se félicite de cette proposition gagnant-gagnant : hausse du pouvoir d'achat pour le salarié et baisse du coût du travail pour l'employeur. Cette proposition s'inspire en fait du modèle d'exonération de charges sur les heures supplémentaires proposé par les Créateurs dès 2003 et conduisant à travailler plus, pour gagner plus.

Le Cerf tient à souligner la vertu d'une mesure qui vise à soutenir l'activité, génératrice d'une croissance qui fait défaut, et sur laquelle il faut concentrer tous les efforts. Le Cerf ne cesse de le répéter : soutenir le travail, c'est soutenir l'activité. C'est un credo que le Cerf n'a pas abandonné même au plus fort de la crise et sur lequel tout le monde vient aujourd'hui.

Le Cerf soutient donc cette réflexion qui permettrait aux seniors de participer à la relance de notre économie. Il dénonce en revanche tout dispositif qui maintient des travailleurs et des compétences en dehors de la sphère productive. C'est dans le même esprit que le Cerf préconise également, depuis le début de la crise, une mesure à fort effet de levier pour les jeunes diplômés et les chômeurs en fin de droits : l'embauche en déduction des charges à payer.

Je vote pour des incitations à l'embauche des seniors  
par mail : [incitationsembauche@lescreateurs.org](mailto:incitationsembauche@lescreateurs.org) ou par fax : 09 56 74 23 73

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901  
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 – Fax : 09 56 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)